

Image not found or type unknown



suspension de permis

Par **Ducat999**, le **15/01/2020** à **18:51**

Bonjour, j'ai reçu une suspension de permis de 30 jours, effective automatiquement après les 30 jours suivant l'accusé réception de la poste. Hors à ce jour soit 60 jours plus tard, je n'ai toujours pas de nouvelles concernant la restitution de mon permis à la gendarmerie. Le délai étant dépassé, est-ce que la suspension est caduque ? Merci d'avance pour votre réponse.